



BRUXELLES MOBILITÉ

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

BRUXELLES 17/04/2024

PV de réunion

CONTACT Direction Transport de Personnes

Jou Zambrano

jzambranovera@sprb.brussels

CONCERNE Comité consultatif

Présents		
1	COOREMANS Eric	Cabinet du Ministre-Président
2	VANBERG Véronique	Administration (BM)
3	MAES Marie-Noëlle	Administration (BM)
4	CUYPERS Sabrina	Administration (BM)
5	KHABAZAN Babak	Administration (BM)
6	ZAMBRANO VERA Jou	Administration (BM) - Secrétariat
7	MBENTI Jean-Paul	Exploitants - ABCL
8	WOUTERS Vincent	Exploitants - ABCL
9	BOUCHAL Abdessamad	Exploitants - BTF
10	SABBANI Abdessamade	Exploitants - BTF
11	EL FANTROUSI Mohamed Amin	Exploitants - ELITE
12	ABOULKASSIMI Farouk	Exploitants - ELITE
13	ED-DENGUIR Khalid	Exploitants - FEBET
14	BOULASMOUM Iliass	Exploitants - FEBET
15	MURAMUTSA Moïse	Exploitants - INGOBOKA
16	HABYALIMANA Thomas	Exploitants - INGOBOKA
17	AOUAMI REGRAGI Mohamed	Exploitants - TAXIS UNITED
18	BEL HAJ TOUZANI Mohammed	Exploitants - TAXIS UNITED
19	BENSAGHIR Mohamed Adil	Exploitants - UCLB
20	SNAIBI Asmaa	Exploitants - UCLB
21	TABANE Yassine	Exploitants - USCP
22	TEMSAMANI Elias	Exploitants - USCP
23	LANGENUS Sandra	FGTB
24	LESCOT Philippe	CSC Transcom
25	BOURHLEM Salah	Intermédiaires - RIDE PLUS
26	GUZY Jonathan	Intermédiaires - TAXIS VERTS
27	BRISON Didier	Intermédiaires - TAXIS BLEUS
28	AHARROUCH Abdeslam	Intermédiaires - VICTOR CAB
29	PANTUSA Laurent	Intermédiaires - BOLT
30	SLITS Laurent	Intermédiaires - UBER

31	VAN WEYENBERGH Rodolphe	Hôtels - BHA
32	HOUTHUYS Anton	Cabinet de la Ministre de la Mobilité
33	DE MUELENAERE Lucas	Cabinet du Ministre de l'Environnement

Excusés		
1	GUENNED Abbès	Cabinet du Ministre-Président
2	DE VOGHEL Christophe	Administration (BM)
3	DABADIE Simon	Intermédiaires - HEETCH
4	DELIRE Marc	GTL
5	MARROCCO Luigi	GTL
6	STEENBERGHEN Pierre	Fonds social
7	VU Thi Mong Linh	Fonds social
8	CARETTE Aurélie	CGSLB
9	DE MUELENAERE Stephan	CGSLB
10	PEETERS Tom	FGTB
11	MOUSSEBOIS Ludovic	CSC Transcom

Points abordés :

- **Règlement d'ordre intérieur**

Après avoir parcouru le document et une courte discussion, tous les membres présents ont exprimé leur accord à l'unanimité sur le règlement d'ordre intérieur.

L'article 6.3 a particulièrement été mis en avant. Tous les acteurs doivent s'efforcer d'améliorer leur communication : Notamment l'absence de menaces, de violence ou de tout comportement inapproprié. L'objectif principal est de favoriser une atmosphère d'écoute mutuelle et de respect entre les membres.

Il est précisé que si un sujet nécessite un vote, la procédure sera respectée, tenant compte de la composition officielle du Comité consultatif (alors qu'actuellement, les membres effectifs et suppléants sont conviés).

- **Désignation des membres : Conseil de discipline ; Commission de cession ; CRM.**

1. Commission de cession :

Les participants ont discuté de la composition et du fonctionnement de la commission de cession (pour les exploitants disposant d'une autorisation « taxi de station » cessible). Cette commission est composée de quatre représentants : Un représentant des exploitants des « taxis de station », un représentant des usagers, un représentant de l'administration et un expert tel que d'un réviseur ou un expert-comptable. Pour rappel, la présidence de cette commission est assurée par un représentant de l'administration.



La réglementation prévoit que le ministre nomme deux représentants (un effectif et un suppléant) des exploitants de services de taxis proposés par les représentants du secteur taxi parmi les membres du Comité consultatif, qui y représentent les exploitants de services de taxis de station.

M. Jean-Paul Mbenti a exprimé son désaccord quant à l'exclusion de certains acteurs (taxis de rue) des discussions. En réponse, il a été expliqué que la commission avait pour objectif de donner exclusivement des avis sur des cessions des autorisations « taxis de station » soumises à l'ancienne législation, les autorisations des taxis de rue étant incessibles.

Les membres ont évoqué l'éventualité de rendre toutes les autorisations cessibles dans un avenir proche. Il faudra voir le résultat des recours introduits et les éventuelles adaptations de la réglementation à ce sujet.

Se sont portés candidats pour siéger à la Commission de cession :

MURAMUTSA Moise (INGOBOKA)
SABBANI Abdessamad (BTF)
ED-DENGUIR Khalid (FEBET)
BEL HAJ TOUZANI Mohammed (TAXIS UNITED)

Les candidats sont invités à confirmer leur candidature par courrier électronique adressé à Madame Vanberg. Un accusé de réception leur sera envoyé par l'administration.

2. Conseil de discipline :

La réglementation prévoit que le ministre nomme :

- deux représentants (un effectif et un suppléant) des **exploitants** de services de taxis sur proposition des membres du comité consultatif qui y représentent les exploitants de services de taxis
- deux représentants (un effectif et un suppléant) des **chauffeurs** de taxi sur proposition des organisations syndicales représentatives des chauffeurs de taxis.

Il a été expliqué que le Conseil de discipline, présidé par un magistrat, est chargé d'évaluer les situations impliquant des chauffeurs faisant l'objet de plaintes, PV ou d'avertissements, afin de proposer au ministre des décisions telles que la suspension ou le retrait de leur certificat de capacité. Ce Conseil est compétent uniquement pour les chauffeurs, et il est prévu en pratique qu'il **se réunisse une fois par mois**.

Se sont portés candidats pour siéger au Conseil de discipline en tant que représentants des exploitants :

SNAIBI Asmaa (UCLB)
ED-DENGUIR Khalid (FEBET)
HABYALIMANA Thomas (INGOBOKA)
MBENTI Jean-Paul (ABCL)
TABANE Yassine (USCP)
EL FANTROUSI Mohamed Amin (ELITE)
BEL HAJ TOUZANI Mohammed (TAXIS UNITED)

Les candidats sont invités à confirmer leur candidature par courrier électronique adressé à Madame Vanberg. Un accusé de réception leur sera envoyé par l'administration.

Se sont portés candidats pour siéger au Conseil de discipline en tant que représentants des chauffeurs :

LANGENUS Sandra (FGTB) (effectif)
LESCOT Philippe (CSC) (suppléant)

L'administration contactera le troisième syndicat (CGSLB), qui n'est pas présent, afin de savoir s'ils proposent également un candidat pour représenter les chauffeurs.

3. Commission Régionale de Mobilité (CRM) :

Les candidatures sont ouvertes à tous les membres.

Se sont portés candidats pour siéger à la CRM :

STEENBERGHEN Pierre (GTL) (excusé, s'est porté candidat par e-mail)
SABBANI Abdessamad (BTF)
ED-DENGUIR Khalid (FEBET)
BOURLHEM Salah (RIDE PLUS)
BEL HAJ TOUZANI Mohammed (TAXIS UNITED)
TABANE Yassine (USCP)
MBENTI Jean-Paul (ABCL)
EL FANTROUSI Mohamed Amin (ELITE)
MURAMUTSA Moise (INGOBOKA)

La CRM se réunit une fois par mois (sauf en juillet et en août), le lundi après-midi, alternant les réunions présentielles et les réunions en visioconférence.

Les candidats sont invités à confirmer et motiver leur candidature par courrier électronique adressé à Madame Vanberg. Un accusé de réception leur sera envoyé par l'administration.

Il a été noté que les candidats devraient être élus par le comité par vote. Cela aura lieu lors du prochain Comité consultatif. Il a été souligné qu'il est important que les candidats aient une idée claire de ce qu'ils vont faire avant d'être élus et qu'ils se présentent.

- **Charte éthique publicitaire**

Certains membres demandent un report de la discussion afin de pouvoir examiner le projet de charte. M. Sabbani soulève la question du caractère obligatoire des publicités : un intermédiaire de réservation peut-il obliger des exploitants à afficher des publicités sur leurs taxis ?

M. Bouchal et M. Van Weyenbergh proposent que **la charte prenne en compte non seulement l'éthique, mais aussi des aspects techniques (dimensions, disposition sur le véhicule...)**.

M. Habyalimana exprime son malaise quant aux publicités utilisées par les exploitants, mettant l'accent sur la nécessité d'une stratégie publicitaire responsable. M. HABYALIMANA soulève l'idée de faire appel à des organismes externes ou à l'administration pour aider les exploitants dans leur stratégies publicitaires. L'administration rappelle l'importance du respect de la réglementation, souligne qu'il appartient aux exploitants d'assurer leur stratégie publicitaire et que la question de la publicité à caractère politique est à encadrer.

M. Van Weyenbergh propose de consulter le Comité consultatif sur le contenu et la place de la publicité sur les véhicules, afin de viser l'harmonie et la cohérence de l'image et de l'espace.



M. Wouters propose la création de deux chartes distinctes pour les taxis de rue et les taxis de station, mais M. Cooremans insiste sur l'importance d'une charte commune.

M. Ed-Denguir soulève la question des publicités à caractère politique, soulignant la nécessité de les encadrer.

BTF met également en avant l'importance de l'identité visuelle des taxis et l'impact des opinions politiques sur la perception publique.

Une décision doit donc être prise pour encadrer à la fois les aspects techniques et éthiques de la publicité, sous réserve de l'approbation du gouvernement.

ELITE soulève la question de la séparation floue entre les taxis de rue et les taxis de station, notamment en ce qui concerne les publicités des plateformes sur les taxis de rue. Il est fait mention de l'inclusion de la mention "publicité" dans les contrats entre les exploitants et UBER. Une discussion s'ensuit pour déterminer si ces publicités relèvent de la publicité au sens strict ou non.

La réglementation prévoit que les taxis peuvent afficher des informations relatives à leur affiliation à un ou plusieurs intermédiaire(s) de réservation, cela n'est pas considéré comme de la publicité.

M. Bourlem propose d'encadrer « la publicité » et de travailler sur l'aspect usuel de la charte et sur la relation entre les exploitants et les intermédiaires de réservation pour améliorer la rentabilité.

Il est convenu de travailler sur un projet de charte visant aussi les aspects techniques.

- **Divers** :

Sujets proposés par certains membres, à aborder aux prochains Comités consultatifs :

- **Véhicules zéro émission pour 2025 :**
 - * Discussion sur la préparation et l'implémentation des véhicules zéro émission prévus pour 2025.
 - * Rediscuter de l'importance de l'électrification et présentation des études en cours pour atteindre l'objectif 2025 (VUB : Évaluation de la manière dont Bruxelles soutient le secteur du taxi).
- **Stationnements taxis :**
Évaluation des emplacements de stationnement (Exemple : Rue de France) et des ajustements nécessaires.
- **Spoutniks (voyants lumineux) :**
Examen de l'utilisation de spoutniks ou de tout autre dispositif lumineux pour les taxis.
- **Tarification des plateformes:**
Discussion sur la tarification pratiquée par les intermédiaires de réservation et son impact sur les chauffeurs de taxi.
- **Problématique des véhicules à hydrogène:**
Discussion sur les défis liés aux véhicules à hydrogène, notamment l'absence de stations dans la région de Bruxelles.



- **Sites propres (FEBET).**
- **Règles de composition du Comité consultatif** (critères de désignation des représentants des intermédiaires de réservation).
- **Infrastructure d'accueil taxis** (ex.: Gare du Midi) :
Discussion et propositions pour améliorer les infrastructures d'accueil des taxis dans des lieux tels que la Gare du Midi.
- **Statut des chauffeurs de taxis de rue (Indépendants / salariés)**
Examen du statut des chauffeurs de taxi de rue, notamment la possibilité d'engager des chauffeurs indépendants sans passer par la nomination de ceux-ci au poste de gérant/administrateur d'une société.
Cela relève de la compétence fédérale (droit du travail).
- **Cessibilité de toutes les autorisations**
La réglementation actuelle ne le permet pas et lie les licences à une personne physique et non à une société.
- **« Charte UBER » (commission perçue) :**
Il n'est pas du ressort de l'administration de contrôler la charte / le contrat entre les intermédiaires et les chauffeurs/ exploitants.
- **Tarification / prix des courses**
Il faudra attendre l'évaluation de la réforme prévue en 2025.

